



PROMOTION GÉNÉRAL GALLOIS

2016 -2017

**LA LIBYE : ENTRE RECONSTRUCTION ET
FRAGMENTATION ?**



CC Sébastien Cousin

Sous la direction de :

M. Pascal Chaigneau

Professeur des universités

Résumé : Cinq ans après la chute du Colonel Kadhafi et un an après l'accord inter-libyen du 17 décembre 2015 signé à Skhirat, la Libye semble s'être timidement engagée sur la voie d'un semblant de gouvernance interne. Traversée alors par une quadruple crise d'identité, institutionnelle, sécuritaire et économique, elle a échoué à récolter les dividendes de l'intervention occidentale de 2011 qui ont tout juste permis l'éclosion d'un bref espoir démocratique à l'été 2012. A peine les premières élections libres de juillet 2012 passées, la Libye s'est rapidement embrasée selon un schéma de rivalités multiples qui se sont rapidement cristallisées autour d'un affrontement entre l'est et l'ouest. Si la gestion post-conflit a mis en avant l'absence de toute anticipation de la part de la communauté internationale, cette dernière doit désormais structurer son action autour de deux piliers indissociables : soutien aux autorités et instances légitimes ainsi que fermeté pour agir là où l'Etat de droit peine encore à exercer sa pleine et entière souveraineté.

*

**

Abstract: Five years after the fall of Gaddafi and a year after the inter-Libyan agreement of December 2015 signed in Skhirat, Libya seems to have timidly embarked on the path of an internal governance. Divided by a quadruple crisis, the dividends of the Western intervention of 2011 have just allowed the emergence of a brief democratic hope in the summer of 2012. Hardly the first free elections of July 2012, Libya quickly set fire to a pattern of multiple rivalries that quickly crystallized around a clash between East and West. While post-conflict management has highlighted the absence of any anticipation by the international community, the international community must now structure its action around two main pillars: support for legitimate authorities and bodies and firmness to act where the rule of law still has to exercise its full sovereignty.

Mots clés : Libye, fragmentation, reconstruction, intervention, crise, HARMATTAN

Table des matières

1. LIBYE : UN ETAT FAILLI	7
1.1. Une crise d'identité.....	7
1.1.1. Une identité de façade	7
1.1.2. Une fragmentation grandissante.....	8
1.2. Une crise institutionnelle	9
1.2.1. Quatre décennies de stabilité.....	9
1.2.2. Une transition de courte durée	9
1.2.3. Vers la deuxième guerre civile libyenne	10
1.2.4. Une gouvernance fragmentée.....	11
1.3. Une crise sécuritaire	11
1.3.1. Des incidents à répétition qui effraient la communauté internationale.....	11
1.3.2. Diffusion de la crise sur un axe nord-sud.....	12
1.3.3. Implantation de la menace djihadiste	13
1.4. Une économie en crise.....	14
1.4.1. Diminution de la rente pétrolière	14
1.4.2. Diminution des réserves de change.....	15
1.5. Rôle de la communauté internationale	15
1.5.1. Lutttes d'influence.....	15
1.5.2. Un investissement réel	16
2. HARMATTAN : VERS UNE RECONSTRUCTION DEMOCRATIQUE DE LA LIBYE ?	18
2.1. Les raisons de l'intervention occidentale	18
2.1.1. Une responsabilité imminente de protéger.....	18
2.1.2. L'interventionnisme français.....	19
2.2. Une intervention contestée	19
2.2.1. Le réveil de la Russie et des BRICS	19
2.2.2. Des opérations hors du cadre légal ?.....	20
2.2.3. Responsabilité imminente de protéger ou motivations obscures ?.....	20
2.2.4. Vers un plaidoyer sans concessions	21
2.3. 2012 : vers la démocratisation de la Libye	22
2.3.1. Une amorce de processus démocratique	22

2.3.2.	La gestion post-conflit.....	23
3.	LES SCENARIOS DE SORTIE DE CRISE	25
3.1.	Une intervention à risque.....	25
3.1.1.	Une intervention motivée par la légitime défense.....	25
3.1.2.	Un contexte défavorable.....	25
3.1.3.	Une intervention en coulisse ?	26
3.2.	Le recours à l’homme fort	27
3.2.1.	Le fantôme de Libyen ?.....	27
3.2.2.	Un rejet fédérateur.....	27
3.3.	Vers un accompagnement dans la durée.....	28
3.3.1.	L’omniprésence des Nations-Unies	28
3.3.2.	Une amorce de réponse de l’Union européenne (UE).....	28
3.3.3.	Accompagner vers quel objectif ?.....	29
3.3.4.	Au-delà de la souveraineté libyenne	29
3.4.	L’endiguement.....	30

Introduction

Alors que l'ère post-Kadhafi laissait entrevoir des améliorations politiques et sociétales majeures, marquées entre autres par les premières élections libres de juillet 2012, la Libye apparaît aujourd'hui dans un état de fragmentation avancé et parfois même jugé irréversible, comme en témoignent les différentes crises qui la traversent. La prise récente du croissant pétrolier par le maréchal Haftar en septembre 2016 puis la défaite de l'Etat islamique (EI) à Syrte en décembre face aux troupes du gouvernement de Tripoli marquent une pause dans la deuxième guerre civile libyenne. Cette pause semble cependant être de mauvais augure tant les rivalités pour la maîtrise du pouvoir central sont exacerbées dans chacun des deux camps où rhétorique belliqueuse et régénération de forces rythment le quotidien. En dépit de nombreux facteurs de déstabilisation internes et externes, la communauté internationale cherche à jouer un rôle stabilisateur dans un pays où les logiques politiques, économiques et régionales sont fortes et présentent dans bien des cas comme dénominateur commun réducteur un affrontement est-ouest.

Ce sujet présente un intérêt tout particulier en raison du caractère désormais global de la solution que la communauté internationale commence à apporter. Les révélations de l'année 2016 ont montré que la réponse militaire commence à faire partie de cette solution, s'inscrivant ainsi dans la continuité de l'opération HARMATTAN. Cinq ans après la fin de cette opération, l'étude de son impact sur le passé récent de Libye permet de prendre la mesure sur l'état réel du pays et de placer le curseur plus précisément entre fragmentation et reconstruction.

La perspective d'échec du scénario de sortie de crise actuel plaide pour une révision de la stratégie de la communauté internationale. Cette dernière doit, à la lumière des facteurs internes mais aussi des enjeux externes, favoriser l'émergence d'une solution qui permette, à terme, d'ouvrir la voie vers la stabilité et la reconstruction.

L'objectif de ce mémoire est de dresser un inventaire exhaustif des options envisageables qui permettraient d'ouvrir la voie à une sortie de crise garante de la reconstruction d'un Etat de droit.

L'étude du constat d'implosion de la société libyenne à travers les multiples crises qui la traversent permettra dans un premier temps de montrer combien elle est, par essence, traversée par des courants de fragmentation. Dans un deuxième temps, celle de l'opération HARMATTAN permettra de mettre en évidence, en dépit d'un réel succès militaire, les défaillances de la communauté internationale dans la gestion post-conflit. Enfin, face à un risque de division durable de la Libye entre Cyrénaïque et Tripolitaine, les différentes options de sortie de crise seront étudiées pour permettre d'envisager un éventuel changement d'orientation garant de reconstruction.

*

* *

A l'instar des guerres récentes en Iraq et en Afghanistan, celle conduite par la coalition en Libye a rapidement fait l'objet d'une critique relativement dense. La difficulté principale des recherches conduites a résidé dans la partialité des nombreuses sources qui ont nécessité une prise de recul permettant d'établir une distinction entre les apports bénéfiques de l'intervention de 2011 et ses effets néfastes. Dans cette perspective les rapports parlementaires britannique et français ont été d'une aide précieuse tout comme les publications de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer car ils ont permis de faire le point sur les idées reçues qui polluent encore le débat sur les conséquences de cette intervention.

1. LIBYE : UN ETAT FAILLI

L'état des lieux de la Libye, six ans après le déclenchement des opérations qui ont conduit à la chute du colonel Kadhafi, est celui d'un pays en proie à la guerre civile et aux crises multiples. L'arrière-plan de ce triste tableau mêle terrorisme et partage controversé de la rente pétrolière sur fond d'interventionnisme prudent de la communauté internationale. Si l'Etat failli représente un Etat dans lequel rien ne fonctionne et où les missions essentielles dont le respect de l'Etat de droit ne sont pas assurées, alors la Libye semble en présenter toutes les caractéristiques. C'est ce que confirme le dernier classement de la Libye dans le rapport annuel 2015 du Fond For Peace¹. Ce dernier la fait remonter sur l'échelle des pays à risque, en l'espace de cinq ans, au rang de pays dont les perspectives de stabilité sont « au niveau d'alerte » en lui attribuant une note de 95.3 sur 120 (25^e rang mondial), là où, en 2010, il la classait dans les pays à surveiller avec une note de 69.1 sur 120 (111^e rang mondial).

1.1. Une crise d'identité

L'une des caractéristiques marquantes de la Libye de ces dernières années est l'absence d'identité libyenne où plutôt la fragmentation d'une identité qui jusqu'alors prévalait sous l'ère Kadhafi.

1.1.1. Une identité de façade

Les quatre décennies de stabilité intérieure qui avaient accompagné le régime du colonel Kadhafi étaient en partie le résultat d'une savante édification de ce qui peut être considéré comme une identité libyenne. Cette construction fut difficile car il fallut, en effet, s'appuyer sur la fragmentation traditionnelle de la société libyenne à défaut de pouvoir s'en affranchir. Autoritarisme, arbitraire et clientélisme le permirent en partie. Les tribus étaient un échelon essentiel du système de la Jamahiriya arabe libyenne où elles étaient progressivement devenues l'instrument de la négociation avec le pouvoir et le mécanisme de contrôle en profondeur de la société et de l'opposition. Elles jouaient donc un rôle social et politique de

¹ THE FUND FOR PEACE, « Fragile states index », Annual report 2015, p.7

première importance en encadrant leurs membres, en les sécurisant et en leur garantissant un certain nombre de services dont ils avaient besoin. L'attribution de bourses, de prêts bancaires voire même l'autorisation de recevoir des soins à l'étranger étaient soumis à l'aval du chef de tribu.

L'autre ingrédient fut la définition d'une identité arabe fédératrice alimentée par le rejet du monde occidental qui s'est traduit, quant à elle, par une rhétorique nationaliste et anti-impérialiste. Les années 1980 en sont révélatrices. Ce rejet a conduit à de nombreuses épreuves de force qui ont rapidement pris forme avec un soutien appuyé au terrorisme international. En représailles à l'attentat à la bombe à Berlin-Ouest en 1986, le président Reagan a lancé le 15 avril 1986 l'opération EL DORADO CANYON qui consistait en un bombardement des sites soutenant les mouvements terroristes en Libye. Face à la puissance de feu américaine, s'enorgueillir d'avoir abattu un avion américain F-111 a fait partie de ces événements qui ont permis au dirigeant libyen de forger cette identité libyenne de façade qui n'a cependant pas résisté longtemps à sa chute.



Figure 1: Image de propagande anti-occidentale

1.1.2. Une fragmentation grandissante

La société libyenne est une somme d'oppositions complexes. Ces oppositions vont bien au-delà du simple clivage territorial. Il faut en effet tenir compte de rivalités locales anciennes mais aussi des luttes internes issues de l'insurrection de 2011 sans oublier l'opposition traditionnelle entre le centre et la périphérie. Cette société libyenne est selon Moncef Ouannes « une nébuleuse de tensions, de contrastes, de contradictions, de cassures, de failles, de

déchirures et surtout de déstructurations encore non analysées »². Si le colonel Kadhafi avait su s'en servir pour asseoir son pouvoir, elles sont aujourd'hui un facteur d'instabilité réel de la société libyenne en pleine résurgence. La lutte fratricide qui rythme la vie politique libyenne est à ce titre un parfait exemple : lutte pour le contrôle des champs pétrolifères, lutte entre la Cyrénaïque et la Tripolitaine, opposition entre les villes et les zones périphériques, lutte entre islamistes et libéraux.

1.2. Une crise institutionnelle

1.2.1. Quatre décennies de stabilité

Avec le colonel Kadhafi, la Libye a connu quarante-deux années de stabilité politique. Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en 1969, il renonce au poste officiel de chef de l'Etat. Il réorganise les institutions pour faire de la Libye un pays gouverné par le peuple lui-même selon un système de démocratie directe où le socialisme était censé être la solution aux problèmes économiques. Au-delà d'une vision singulière de la politique et de la démocratie traduite dans son Livre Vert³, la réalité s'est très rapidement éloignée des vœux pieux initialement formulés. Son pouvoir était avant tout autoritaire et absolu. Les principes fondamentaux d'exercice de la démocratie y étaient bafoués par l'officialisation dès 1971 d'un parti unique et par l'interdiction de toute liberté politique. Si le constat n'est pas flatteur, il convient de retenir de ces quatre décennies la stabilité d'un pays, que la révolution de 2011 semble avoir actuellement éloigné de tout horizon politique.

1.2.2. Une transition de courte durée

Avant même la chute du dirigeant libyen, les opposants s'étaient réunis au sein du Conseil national de transition (CNT). Ce CNT, créé le 27 février 2011, avait pour objectif de coordonner les villes de Libye tombées, depuis le début de la révolution, aux mains des rebelles. Il est devenu très rapidement l'interlocuteur vers lequel une partie de la communauté internationale s'est tournée comme en témoigne sa reconnaissance par la France le 10 mars 2011. Son action s'est inscrite sur une période d'un peu plus d'un an jusqu'au 8 août 2012, date à laquelle il a transmis le pouvoir au Congrès général national libyen (CGN), élu un mois auparavant. En comparaison des événements des deux dernières années (2014-2016), le CNT

² OUANNES Moncef, « Révolte et reconstruction en Libye », L'Harmattan, 2014, p.11

³ KADHAFI Mouammar, « Le Livre Vert », Hadès Editions, 2013, 180 p.

a connu une période de relative quiétude sécuritaire sans qu'aucun évènement majeur n'attire l'attention. Si les élections générales ont été reconnues comme un véritable succès, quelques mois à peine après la chute de Kadhafi, elles ont cependant marqué le début d'une rapide descente aux enfers.

1.2.3. Vers la deuxième guerre civile libyenne

Le CNT avait su fédérer une multitude de sensibilités couvrant un large spectre allant des nationalistes aux islamistes, mais cette unité était fragile. En effet, le seul objectif politique consensuel des insurgés de l'époque était la chute du régime. Il n'y avait pas alors de projet politique abouti. Ceci allait rapidement devenir une bombe à retardement. Une fois le temps des combats passés, le CNT puis le CGN ont dû affronter les difficultés inhérentes à l'exercice du pouvoir dans une Libye où les divisions de la société, étouffées par quatre décennies d'oppression et de clientélisme, ont rapidement resurgi. Cette déstabilisation grandissante de la société libyenne a connu son paroxysme en 2014 avec ce qui est considéré comme la deuxième guerre civile en l'espace de trois ans.

Dès son installation, le CGN a été en proie à des luttes intestines entre deux factions rivales. La première est qualifiée de libérale ou de nationaliste et la seconde identifiée comme islamiste. A ces luttes qui minent un pouvoir bipolarisé, s'ajoutent, en périphérie, des logiques locales qui conduisent rapidement à un fractionnement du pays en une multitude d'entités administrées par des conseils locaux, souvent liés aux milices. Cette division de la société libyenne se complexifie le 16 mai 2014 lorsque le maréchal Haftar, de retour des Etats-Unis, lance l'opération DIGNITE pour évincer les islamistes du pouvoir. L'opération du maréchal Haftar concentre ses feux sur Benghazi tout d'abord avec pour objectif d'y déloger les islamistes. Elle bénéficie rapidement du soutien de milices, dont celles de Zintan, qui donnent l'assaut du CGN marquant ainsi la fin d'un processus initié à peine deux ans auparavant.

Si les divisions multiples de la Libye ont permis au maréchal Haftar de faire valoir sa position, elles ne lui ont cependant pas permis de remporter cette deuxième guerre civile. La volatilité des alliances, caractéristique majeure de l'échiquier libyen actuel, en est une des causes. En dépit du processus entériné fin 2015, un relatif statut quo s'est instauré selon un schéma d'opposition traditionnel entre l'est et l'ouest, entre la Cyrénaïque et la Tripolitaine (annexe 4).

1.2.4. Une gouvernance fragmentée

Les exemples de cette fragmentation de la gouvernance sont nombreux et conduisent à ce qui peut être considéré comme un Etat doublon.

Dès l'été 2014, le maréchal Haftar a procédé à une duplication de la National Oil Company (NOC) car il considérait que celle qui siégeait alors à Tripoli était inféodée aux islamistes regroupés sous le mouvement « aube de la Libye » (Fajr Libya). A cette NOC de l'est, est venue s'ajouter une banque centrale, rivalisant avec celle de l'ouest. Cet imbroglio n'a cependant pas permis à Haftar d'asseoir sa légitimité sur la scène extérieure comme en témoigne le rejet des Occidentaux et de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) qui ne reconnaissent que les instances de Tripoli.

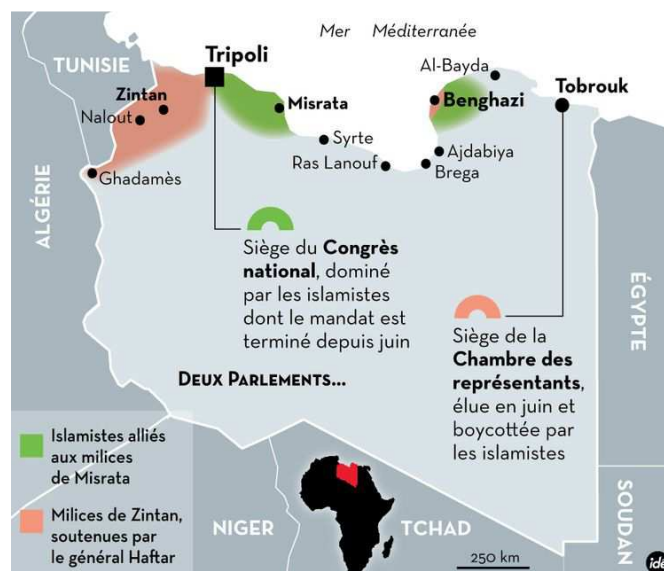


Figure 2: Gouvernance lors de la deuxième guerre civile libyenne

1.3. Une crise sécuritaire

La crise institutionnelle a ouvert la voie à une crise sécuritaire marquée par une recrudescence d'incidents, par une diffusion de proche en proche selon un axe nord-sud mais surtout par l'installation durable de groupes terroristes.

1.3.1. Des incidents à répétition qui effraient la communauté internationale

Alors que le gouvernement était à peine entré en fonction, l'attaque du consulat des Etats-Unis à Benghazi, dans la nuit du 11 au 12 septembre 2012 a levé les doutes sur un éventuel

apaisement du contexte sécuritaire. Conduite par des militants islamistes, cette attaque a conduit au décès retentissant de l'ambassadeur américain, J. Christopher Stevens. Cette attaque, au-delà de la cruauté avec laquelle elle a été perpétrée, est symbolique car intervenant le jour du onzième anniversaire des attaques du World Trade Center. Cette dégradation rapide de la situation sécuritaire conduira deux ans plus tard la France à procéder à l'évacuation d'une trentaine de ses ressortissants avec le concours de forces spéciales et à fermer temporairement son ambassade à Tripoli en juillet 2014.

1.3.2. Diffusion de la crise sur un axe nord-sud

Cette crise sécuritaire interne a rapidement eu des répercussions à l'échelle régionale, tant au sud qu'au nord. Ceci est tout d'abord le cas dans la zone sahélienne et sa frange sud plus communément appelée Bande sahélo-saharienne (BSS). La chute du colonel Kadhafi a permis non seulement une dispersion des importants stocks d'armes et de munitions accumulés par le dictateur libyen, mais aussi une évaporation des mercenaires qui servaient le régime déchu. Cette dissémination en hommes et en matériels de guerre a incontestablement déstabilisé la région comme en témoigne l'embrasement du Mali en 2012 sous les coups du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et des combattants islamistes d'Ançar Dine. C'est ensuite en mer Méditerranée que la crise sécuritaire s'est répandue, conférant aux menaces du dirigeant libyen un caractère prophétique. En effet, lors de ses nombreuses prises de paroles au début du conflit, il se plaisait à déclarer : « si on menace, si on déstabilise, on ira à la confusion, à Ben Laden, à des groupuscules armés. Vous aurez l'immigration, des milliers de gens qui iront envahir l'Europe depuis la Libye ». Force est aujourd'hui de constater que cette menace s'est réalisée. Les morts par noyades se comptent par milliers à nos frontières maritimes. L'Italie et la Grèce sont au premier rang et subissent le flot incessant de migrants ayant réussi à échapper à la mort. Enfin, l'Europe peine à endiguer les départs de Libye en dépit du déploiement de moyens navals européens regroupés dans l'opération SOPHIA.

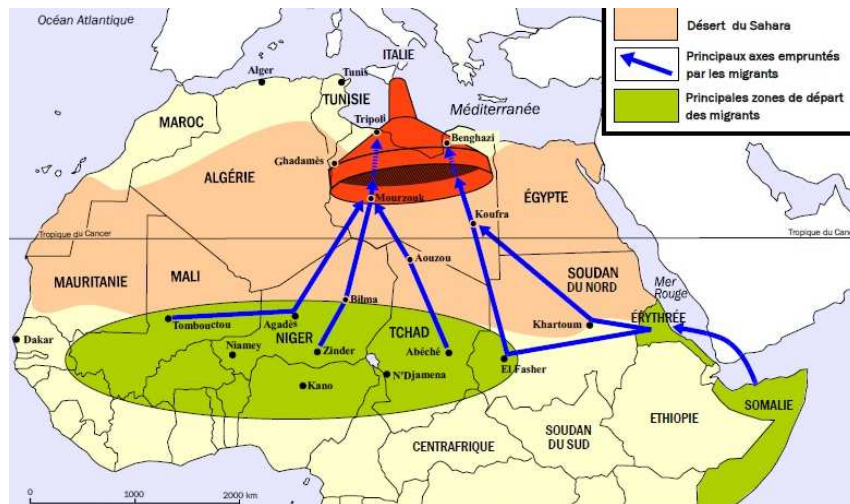


Figure 3: Libye et flux migratoires vers l'Europe

1.3.3. Implantation de la menace djihadiste

Cette crise sécuritaire a surtout été marquée par l'installation progressive de l'EI sur le territoire libyen et en particulier à Syrte. L'installation du mouvement djihadiste a été concomitante avec l'intensification des frappes en Iraq et en Syrie. A son apogée en 2015, l'EI a contrôlé jusqu'à 25% du territoire libyen. Ce n'est qu'en décembre 2016 que Syrte a été libérée de l'emprise djihadiste après six mois d'une bataille entamée le 12 mai sans que pour autant la menace djihadiste ne soit complètement écartée.

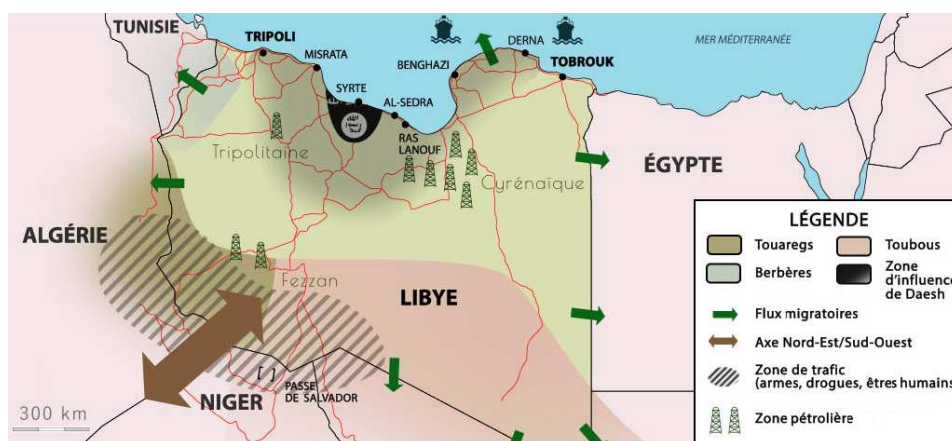


Figure 4: Zone d'influence de l'EI en Libye (Eté 2016)

1.4. Une économie en crise

Dans les dernières années de l'ère Kadhafi marquées par le retour de la Libye dans le concert des nations, les deux grands piliers de l'économie libyenne étaient la rente pétrolière et les importantes réserves de change. Aujourd'hui, ces forces sont devenues des faiblesses avec de fortes conséquences sur l'avenir économique du pays à court et moyen termes. A lui seul, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, passé de 12000 dollars américains (USD) en 2010 à 5400 USD en 2015, est révélateur du malaise.

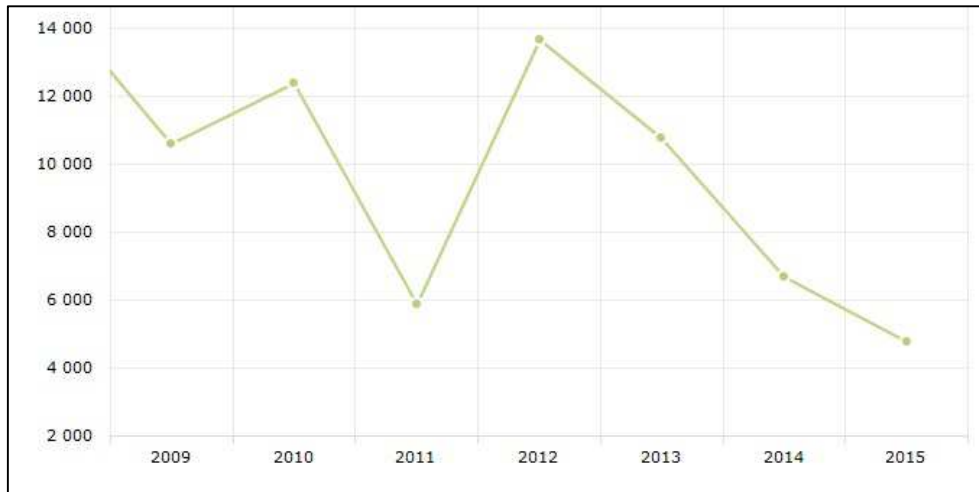


Figure 5 : Evolution du PIB libyen par habitant entre 2009 et 2015 (USD)

1.4.1. Diminution de la rente pétrolière

L'année 1956 a marqué un tournant dans l'économie libyenne avec les premières découvertes de gisements pétroliers. Elles vont bouleverser une économie où industrie et agriculture, pénalisée par des sols désertiques à près de 94%, peinent à décoller. La Libye devient ainsi, dès 1965 le premier producteur de pétrole du continent africain. Si la Libye n'occupait plus en 2015 que le cinquième rang continental, elle totalisait alors des réserves estimées à 76 années de production ce qui lui garantissait une rente confortable, capable d'accompagner la période de transition politique. Or, la production d'hydrocarbures n'a cessé de se contracter, en particulier depuis 2014, année où la part des hydrocarbures dans le PIB était de 65%. Elle a ainsi été divisée par quatre en 2015 en raison d'une exploitation fluctuante liée au contexte sécuritaire. A ces facteurs internes, s'ajoute le facteur externe du cours du pétrole qui n'a fait qu'aggraver la baisse de cette rente dans les dernières années passant de 100 USD le baril de BRENT en 2014 à 45 USD en novembre 2016.

1.4.2. Diminution des réserves de change

Le régime du colonel Kadhafi avait accumulé d'importantes réserves de change estimées, en 2012, à 111 milliards d'USD. La banque centrale a puisé dedans pour compenser la baisse des revenus issus du pétrole et ainsi financer les institutions et services publics encore en place. Après quatre années de dépenses, les réserves de change sont passées sous la barre des 40 milliards d'USD.

1.5. Rôle de la communauté internationale

Dans son histoire récente, la Libye a toujours entretenue des relations difficiles avec la communauté internationale. Cette relation sera plus apaisée pendant quelques années après la levée des sanctions en 2003, sanctions qui pesaient sur le pays depuis le début des années 1990. Aujourd'hui, la Libye est le théâtre de luttes d'influence qui trouvent, dans les divisions locales, une résonance particulière que les initiatives de la communauté internationale peinent à contrecarrer.

1.5.1. Lutttes d'influence

A travers l'affrontement entre Haftar et Sarraj, se joue un jeu d'alliances sur fond d'intérêts stratégiques. L'Egypte du président Sissi est un acteur déterminant qui soutient sans réserve le maréchal Haftar. L'une des raisons les plus évidentes est d'éviter un scénario identique à celui de l'insurrection djihadiste du Sinaï et de contenir ainsi la crise sécuritaire le plus loin possible à l'ouest des quelques mille kilomètres de frontière commune entre l'Egypte et la Libye. C'est ainsi que l'Egypte s'est faite, lors de la visite officielle de François Hollande les 17 et 18 avril 2016, l'avocat de la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes à la Libye. On observe également, à travers le prisme du conflit interne libyen, des luttes d'influences à différentes échelles. L'Egypte et les Emirats arabes unis, soutiens des nationalistes, s'opposent à la Turquie et au Qatar qu'elles accusent de soutenir les islamistes de Tripoli. A cela s'ajoutent les Russes qui, timides sous la présidence Medvedev, misent désormais sur le maréchal Haftar. Ce dernier a été reçu à Moscou les 27 et 28 novembre 2016 pour la deuxième fois en moins d'un an. En recherche de soutien militaire auprès des Russes, il a

ensuite été reçu par le ministre de la défense russe, Sergueï Choïgou, à bord du porte-avions Amiral Kuznetsov le 11 janvier 2017 alors que ce dernier croisait au large du golfe de Syrte. A défaut d'un soutien militaire déterminant et équivalent à celui dont bénéficie Bachar el-Assad en Syrie, ce rapprochement montre que la position russe sera à prendre en compte dans la résolution des troubles internes de la Libye et que l'opposition entre l'est et l'ouest s'inscrit durablement dans le calendrier de la communauté internationale.

1.5.2. Un investissement réel

Il existe au sujet de la Libye un réel investissement de la communauté internationale. Il se traduit par la recherche continue de dialogue entre les différentes parties pour aboutir à un processus de reconstruction. Fragilisé par la dégradation progressive du contexte sécuritaire et par la deuxième guerre civile, l'ONU a tout de même mandaté un émissaire spécial pour la Libye, Martin Kobler, lequel a entamé une médiation à partir du mois de septembre 2014. En dépit d'un contexte peu favorable, elle a abouti à la signature entre représentants des différentes parties libyennes d'un accord politique inter-libyen le 17 décembre 2015 à Skhirat au Maroc. Cet accord, obtenu de haute lutte par Martin Kobler, a ensuite été entériné à l'unanimité par la résolution 2259 (2015) du Conseil de sécurité des Nations-Unies (CSNU). Cet accord marque le début d'une période de transition au cours de laquelle un gouvernement d'entente nationale sera responsable de la gestion du pays. Un conseil présidentiel, composé de neuf membres, est également créé et placé sous l'autorité du Premier ministre Fayez Sarraj. Cet accord n'est pas une fin en soi mais une étape vers un processus hypothétique de reconstruction. Malheureusement, la politique de la chaise vide a rapidement été adoptée par deux membres du conseil présidentiel : les représentants de Zintan et ceux du maréchal Haftar.

Comme le démontre cet état des lieux succinct, les multiples crises qui secouent la Libye, identitaire, institutionnelle, sécuritaire et économique, sont avant tout la conséquence de l'extrême fragmentation de la société. Cette fragmentation, présente dans ses gènes, déstabilise aujourd'hui la gouvernance d'un Etat où aucun projet commun ne permet de fédérer les différents groupes qui la composent. Les soutiens, plus ou moins affichés, de pays

étrangers exacerbent l'opposition entre nationalistes et islamistes qu'une communauté internationale prudente tente d'apaiser pour créer les conditions d'une reconstruction d'un Etat de droit. Loin d'abandonner la Libye à son triste sort, le rôle de la communauté internationale est cependant ponctuellement remis en cause, en particulier à travers des opérations conduites en 2011 sous mandat de l'ONU.

2. HARMATTAN : VERS UNE RECONSTRUCTION DEMOCRATIQUE DE LA LIBYE ?

L'étude de l'intervention en Libye se borne aujourd'hui entre la responsabilité de protéger un peuple et le constat d'échec matérialisé par le chaos actuel. Entre ces deux extrémités se trouvait une communauté internationale qui peinait à s'accorder sur la solution à apporter. La résolution 1973 (2011) a été le fruit d'un compromis aux contours flous qui, en dépit d'un court intermède démocratique en 2012, a permis d'inscrire durablement dans le débat la légitimité des opérations conduites et d'esquisser les contours d'une responsabilité partagée, mais bien réelle, sur le chaos libyen.

2.1. Les raisons de l'intervention occidentale

2.1.1. Une responsabilité imminente de protéger

La France a rapidement fait valoir la responsabilité de protéger⁴. Cette dernière a été officialisée en 2005 lors de la 60^e assemblée générale des Nations unies. Conséquence des conflits rwandais et serbo-croate des années 1990, elle affirme le rôle primordial de la communauté internationale dans la protection des populations en cas de défaillance d'un Etat à protéger sa population contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

Dès le début des mouvements de contestation, la répression conduite par le colonel Kadhafi est en partie assurée par l'armée. Toutes les organisations régionales et internationales (Ligue arabe, Union africaine, ONU) appellent alors à un arrêt immédiat de ce qui ressemble fort à « des attaques systématiques et généralisées (...) commises (...) contre la population civile [qui peuvent] constituer des crimes contre l'humanité ». C'est en ces termes que sera adoptée la résolution 1970 (2011) du CSNU le 26 février 2011, alors que l'ONU dénombre près de 1000 victimes en l'espace de quelques jours.

⁴ ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, 60e session, 2005, New-york, Rapport de la 8e séance plénière, 42 p., p.33-34

Cette répression s'accompagne alors d'une rhétorique qui accroît les inquiétudes de la communauté internationale. Entre la menace « de nettoyer la Libye maison par maison » et celle qui consiste à proférer que « tout Libyen qui prendra les armes contre la Libye sera exécuté », le colonel Kadhafi annonce clairement sa volonté, celle de mettre fin, par tous les moyens, aux troubles sans cesse grandissants sur son territoire.

2.1.2. L'interventionnisme français

C'est l'intellectuel Bernard-Henri Levy qui défend auprès du président Nicolas Sarkozy la cause du peuple libyen et agite la responsabilité de protéger non pas comme un devoir d'ingérence mais bien au contraire comme raison légitime d'intervenir. Il aura un rôle déterminant en permettant la réception à l'Elysée des rebelles du CNT le 10 mars 2011.

Au-delà du rôle joué par Bernard-Henri Levy qui a su utiliser sa notoriété, il est difficile de reprocher à la communauté internationale ses inquiétudes légitimes face à un tel dirigeant reconnu depuis plus de quarante ans comme cruel et impitoyable. Il existait donc en ce début du mois de mars 2011 un réel péril pour le peuple libyen. Même si certains ont tenté par la suite de le minimiser, définir un seuil acceptable en la matière pose un problème moral dont la communauté internationale n'a pas souhaité accepter la paternité comme elle avait pu le faire au Rwanda dix-sept ans auparavant.

2.2. Une intervention contestée

2.2.1. Le réveil de la Russie et des BRICS

Si les opérations militaires conduites sur ce théâtre se différencient par les noms qui leur ont été donnés, HARMATTAN pour la France, ELLAMY pour les Britanniques, UNIFIED PROTECTOR pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), elles ont cependant comme point commun l'opposition qu'elles ont dû affronter et qui perdure encore. Cette opposition s'est simultanément cristallisée sur les scènes internationale et intérieure, inscrivant ainsi dans la durée la question de la légitimité de l'intervention en Libye.

L'intervention de la France et de la Grande-Bretagne a été autorisée par la résolution 1973 (2011) du conseil de sécurité des Nations-Unies (CSNU) par dix votes pour et cinq abstentions parmi lesquelles celles de la Fédération de Russie, de la Chine, du Brésil, de l'Inde (annexe 5). Le temps de l'abstention a très rapidement laissé place au temps de la contestation. Russes et Chinois ont, dès le déclenchement des opérations militaires, manifesté leur opposition à la manière dont les opérations étaient conduites, lesquelles outrepassaient selon eux le mandat confié. Sergueï Lavrov, alors ministre des affaires étrangères russe, a ainsi à de nombreuses reprises dénoncé « assister à des actions qui, dans un certain nombre de cas, outrepassent le mandat du conseil de sécurité des Nations unies ». C'est ainsi dessiné un front entre ce dernier et Vladimir Poutine, alors premier ministre, contribuant à infléchir la position d'un président Medvedev, plutôt enclin à privilégier ses relations avec l'occident. A l'unisson de la Russie et des émergents, la ligue arabe s'est également manifestée contribuant à attaquer de toutes parts la légitimité des actions conduites en Libye.

2.2.2. Des opérations hors du cadre légal ?

Parmi toutes les accusations qui ponctuent le réquisitoire contre l'intervention en Libye, celle d'illégitimité est la plus persistante. La résolution 1973 (2011) autorisait les intervenants à « prendre toutes mesures nécessaires (...) pour protéger les populations et les zones civiles (...) tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère ». L'action alliée est souvent réduite au seul respect d'une zone d'exclusion aérienne prévue dans les paragraphes 6 et 12 de la résolution 1973 (2011). C'est sur ce point-là que se cristallise notamment l'opposition comme en témoigne, lors du sommet de Paris du 19 mars 2011, l'intervention d'Amr Moussa, le secrétaire général de la Ligue arabe : « Ce qui s'est passé en Libye diffère du but qui est d'imposer une zone d'exclusion aérienne, et ce que nous voulons c'est la protection des civils et pas le bombardement d'autres civils ».

2.2.3. Responsabilité imminente de protéger ou motivations obscures ?

Les motivations de l'intervention ont également été dénoncées et le sont encore. Le directeur de la rédaction de Médiapart, Edwy Plenel, se fend très tôt d'une charge dans laquelle il accuse le président Nicolas Sarkozy de conduire une « manœuvre guerrière » qui serait le fruit d' « un calcul politicien ». Plus récemment, c'est un rapport de la chambre des communes

britannique, publié en septembre 2016⁵ qui pointe du doigt la responsabilité de David Cameron et du président français. Le président conservateur de la commission des affaires étrangères, Crispin Blunt, y dénonce le suivisme de l'ancien premier ministre et les discutables motivations françaises. Là où l'Allemagne d'Angela Merkel avait refusé de suivre la France, la responsabilité de David Cameron y est qualifiée de totale. Ce dernier est accusé de ne pas avoir su faire preuve de discernement et d'avoir négligé l'impact des groupes islamistes qui se trouvaient alors parmi les rebelles. Un paragraphe est consacré au président français dont la commission pointe du doigt les motivations⁶ faisant ainsi écho aux critiques déjà formulées par de nombreuses sources dont Mediapart : accroissement de l'influence française en Afrique du nord, accès au pétrole libyen et affirmation de la puissance militaire française.



Figure 6: Nicolas Sarkozy et David Cameron à Benghazi le 15 septembre 2011

2.2.4. Vers un plaidoyer sans concessions

Face au flot des critiques, il existe des tentatives pour battre en brèche ces accusations. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEN), s'essaye à cet exercice dans *Politique internationale* et identifie ce qu'il appelle les « Dix idées reçues sur l'intervention en Libye »⁷. A l'instar de leurs homologues britanniques, les parlementaires français se sont également saisis, un an plus tôt, du sujet mais les

⁵ HOUSE OF COMMONS, FOREIGN AFFAIRS COMMITTEE, « Libya: examination of intervention and collapse and the UK's future policy options », 3rd report of session 2016-17, 49 p.

⁶ Ibid. p.10-11

⁷ JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Dix idées reçues sur l'intervention en Libye », *Politique internationale*, volume n° 150, hiver 2016, p.331-346

conclusions⁸ auxquelles ils aboutissent divergent et dénotent singulièrement de l'accablement dont a pu faire l'objet le premier ministre conservateur Cameron. Ils ambitionnent de porter « un regard lucide sur l'intervention de 2011 » qui est à leur yeux « ni toute noire, ni toute blanche »⁹. Ils y soulignent que l'intervention a permis d'éviter un « bain de sang » mais qu'elle n'a pas permis d'assurer le « suivi politique de l'après crise ».

2.3. 2012 : vers la démocratisation de la Libye

2.3.1. Une amorce de processus démocratique

Si le bilan de l'intervention ne fait pas l'unanimité, force est de constater que le chaos libyen n'est pas immédiatement consécutif à la fin de la guerre, marquée de fait par la mort du colonel Kadhafi. Les quelques mois qui ont suivi ont permis l'amorce d'un processus démocratique semblant faire écho au président Sarkozy qui appelait la population le 15 septembre 2011, à Benghazi, à « montrer un nouveau courage, celui du pardon et de la réconciliation ». Ce processus démocratique a certes été de courte durée mais ne peut en aucun cas être nié.

Dans son réquisitoire contre les idées reçues sur l'intervention en Libye, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer rappelle que l'après-guerre a permis de créer les conditions propices au scrutin du 7 juillet 2012. Ceci était une première puisqu'aucune élection démocratique n'avait jusqu'alors été organisée dans ce pays. Il s'agit donc là d'un satisfecit à mettre sur le compte de l'intervention franco-britannique et des soutiens de la résolution 1973 (2011). Nombreux sont ceux qui se prêtent à la comparaison entre la guerre en Libye de 2011 et la guerre en Iraq de 2003. De prime abord, cette comparaison est hasardeuse tant les conditions diffèrent entre ces deux cas extrêmes. En effet, là où il a fallu attendre près de deux ans pour aboutir aux élections du 30 janvier 2005 dans un contexte d'occupation massive de l'Iraq, seulement quelques mois ont suffi pour élire le 7 juillet 2012 les 200 membres du congrès général national sans occupation, fût-elle partielle.

En revanche l'élection a été le catalyseur qui a permis aux divisions qui minaient la société libyenne de s'affirmer dans ce qui allait ouvrir la voie à une deuxième guerre civile.

⁸ ASSEMBLEE NATIONALE, Commission des Affaires Etrangères, Rapport d'information n°3259 sur la Libye, 25 novembre 2015, 150 p.

⁹ ASSEMBLEE NATIONALE, Commission des Affaires Etrangères, Rapport d'information n°3259 sur la Libye, 25 novembre 2015, p.17-25

2.3.2. *La gestion post-conflit*

Depuis les interventions en Somalie, en Iraq et en Afghanistan, marquées par des pertes militaires énormes (près de 4500 en Iraq, plus de 2000 en Afghanistan), les décideurs politiques redoutent l'emploi de troupes au sol. Cette donnée d'entrée, gravée dans la résolution 1973 (2011) qui interdisait notamment « le déploiement d'une force d'occupation étrangère », est à prendre en compte dans le conflit libyen et en particulier dans la gestion post-conflit. Ceci explique en partie pourquoi toutes les opérations ont été conduites à partir de la mer et des bases aériennes du sud de l'Europe. Ceci explique également en partie pourquoi aucune force de stabilisation n'a été envoyée après la fin des opérations alors qu'auparavant ceci était le cas. Il y a donc une réelle responsabilité des pays de la coalition dans l'absence d'accompagnement qui aurait permis une stabilisation durable de la situation en Libye. Néanmoins, on ne peut restreindre à cette contrainte l'échec de la gestion post-conflit.. En effet, il ne faut pas occulter certains facteurs endogènes au premier rang desquels la méfiance des rebelles puis des futurs dirigeants libyens à l'égard de toute intervention au sol. Cette volonté a été affirmée par les représentants du CNT à plusieurs reprises lors de leurs venues à l'Elysée à partir de mars 2011. Le 26 août 2011, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon a affirmé vouloir soutenir la Libye par le déploiement d'une mission de stabilisation composé de quelques centaines de militaires et de policiers. Cette proposition a reçu une fin de non-recevoir sur l'autel du risque d'ingérence argué par le ministre des affaires étrangères du gouvernement de transition.

Il y a donc une responsabilité partagée entre d'un côté les forces de la coalition et leurs chefs de gouvernements respectifs et de l'autre les représentants libyens. Les premiers assurent un service minimum sur fond de méconnaissance, voire d'aveuglement sur l'état des divisions profondes de la société libyenne. Les seconds, conscients des risques de déstabilisation voire de guerre civile, refusent tout concours international de soutien au sol qui aurait pu les aider à prévenir les événements qui suivirent.

Intervenir en Libye était d'une impérieuse nécessité. Comme l'a rappelé Bernard-Henri Lévy lors de son audition par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 13 mars 2015, « nous aurions sans doute plus à rougir de ne pas être intervenu en Syrie que d'être intervenus en Libye »¹⁰. S'il faut bien évidemment se garder de toute comparaison hâtive et ne pas sombrer dans une uchronie aux seules fins d'autojustification, le spectre du drame syrien nous appelle à la raison. Les opérations militaires conduites par la France et ses alliés ont été un succès et ont permis d'écarter le péril d'une répression meurtrière massive tant vantée par le Colonel Kadhafi. En revanche, si les responsabilités sont partagées, la coalition porte le lourd fardeau de la guerre civile qui ravage depuis plus de cinq ans la Libye. Ceci est la conséquence d'un mélange d'angélisme et d'une méconnaissance de la société libyenne. L'angélisme a conduit nos chefs de gouvernement à trop croire dans la capacité du gouvernement de transition à gérer l'après Kadhafi. La méconnaissance de la société libyenne les a conduits, quant à elle, à ne pas anticiper le péril latent que représentaient les rebelles djihadistes. La gestion de la période post-conflit est donc un échec qui mérite aujourd'hui qu'on l'on revienne sur les options envisageables pour aider la Libye à sortir de ce chaos.

¹⁰ ASSEMBLEE NATIONALE, Commission des Affaires Etrangères, Rapport d'information n°3259 sur la Libye, 25 novembre 2015, p.19

3. LES SCENARIOS DE SORTIE DE CRISE

La deuxième guerre civile libyenne puis la présence de groupes djihadistes ont longtemps fait peser la menace d'une intervention étrangère. L'année 2016 a marqué une véritable accélération dans le processus décisionnel montrant tout l'intérêt d'une approche globale du problème libyen. Toute la difficulté de la communauté internationale réside désormais dans le positionnement du curseur entre interventionnisme, accompagnement politique et alliances sur le terrain tout en tenant compte des spécificités de la société libyenne où fragmentation et durée sont des facteurs déterminants.

3.1. Une intervention à risque

3.1.1. Une intervention motivée par la légitime défense

Début 2016, face à l'afflux massif de réfugiés sur les côtes européennes et à l'influence grandissante de l'EI en Libye, l'option interventionniste a commencé à émerger. Les pays occidentaux, aux premiers rangs desquels figuraient la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie, ont alors commencé à envisager une intervention. Ils étaient toutefois peu enclins à lancer de nouvelles opérations, au sol cette fois, sans que cela fasse suite à une demande formulée par un gouvernement légitimement reconnu par toutes les parties prenantes aux accords inter-libyens de Skhirat. Les seuls cas qui auraient éventuellement permis la dispense d'un tel mandat d'un gouvernement unifié étaient la conduite d'actes terroristes conduits en Europe en lien avec l'EI en Libye ou une expansion de l'EI vers le croissant pétrolier. S'est donc ainsi dessiné un cadre élargi dans lequel il était théoriquement possible d'agir au titre de la légitime défense face au danger imminent représenté par l'Etat islamique (EI) et la menace de nouveaux attentats en Europe.

3.1.2. Un contexte défavorable

La solution de l'intervention au sol a été repoussée en 2011 mais a sérieusement été envisagée à partir de la deuxième guerre civile libyenne. Cela aurait en effet probablement permis, là où

les forces locales échouaient, de mettre un coup d'arrêt à l'installation de l'EI voire d'amorcer son reflux.

Au nombre des réticences qui ont toujours prévenu tout déploiement massif de troupes, il convient de compter la peur des pays occidentaux face au risque qu'encourent leurs soldats mais surtout, dans le cas présent le rejet de la société libyenne de toute interventionnisme qui remettrait en cause sa souveraineté. En, effet il y a fort à penser qu'il aurait alors été difficile de trouver des forces libyennes prêtes à agir sur le terrain car aucune d'elle ne veut être considérée comme une force supplétive des occidentaux. Mais l'inconvénient majeur d'une telle intervention aurait alors été d'avoir pour conséquence immédiate de mettre un terme au processus de transition politique incarné par Sarraj. Ce dernier, à peine les accords de Skhirat signés, se trouve dans une phase de légitimation politique qui n'aurait été rendue que plus délicate par une intervention militaire étrangère. Face au fragile accord signé fin 2015, la communauté internationale n'avait donc aucun intérêt à intervenir selon Patrick Haimzadeh. Ce dernier estimait alors que « les conséquences d'une intervention militaire extérieure seraient bien pires, nous condamnant à être responsables de ce pays pour les vingt années à venir »¹¹. Dans les faits, la communauté internationale porte, depuis la résolution 1973 (2011), la responsabilité de la situation en Libye. A ce stade-là, dans une Libye en proie début 2016 à l'avancée de l'EI sur fond de divisions internes entre Haftar et Sarraj, l'option militaire avait tout son sens sous réserve de choisir le bon allié. Là était toute la difficulté.

3.1.3. Une intervention en coulisse ?

S'il n'y a pas eu d'engagement massif de troupes occidentales au sol, tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître que les forces gouvernementales libyennes ont bénéficié d'un appui extérieur lors de la bataille de Syrte. Ce soutien a pris les formes de renseignements transmis par l'aviation américaine et les services spéciaux américain et français. Il faut attendre le 24 février 2016 et un article de Nathalie Guibert dans le Monde¹² pour s'apercevoir que ce soutien va plus loin que du simple échange de renseignements. La France y est alors décrite comme commanditaire de « frappes ponctuelles très ciblées » contre l'EI par emploi de forces spéciales et clandestines (DGSE). La France ne reconnaîtra officiellement que le 20

¹¹ SEMO Marc, « En Libye, « un processus de reconstruction nationale a réellement commencé », Le Monde, édition du 14 avril 2016.

¹² GUIBERT Nathalie, « La France mène des opérations secrètes en Libye », Le Monde, édition du 24 février 2016.

juillet 2016 la mise en œuvre de telles unités à la suite de la mort de trois soldats des forces spéciales.

Entre temps, c'est la frégate « Courbet » qui aurait, selon le quotidien *Le marin*¹³ conduit des opérations d'influence en juin 2016 au large de Syrte, plus connues sous la dénomination de PSYOPS. Elles auraient eu pour objectifs de dégrader la confiance des populations locales vis-à-vis de l'EI et de les inciter à rejoindre les rangs des forces gouvernementales. L'année 2016 marque donc l'officialisation de l'engagement au sol de troupes occidentales, certes limité aux forces spéciales et clandestines, mais validant ainsi l'option du recours à l'interventionnisme. La guerre que les occidentaux menaient en Libye contre l'EI sort donc de son brouillard pour apparaître au grand jour.

3.2. Le recours à l'homme fort

3.2.1. Le fantôme de Libyen ?

La réussite d'une transition repose dans bien des cas sur un Etat fort incarné par un homme à la carrure de chef, non seulement respecté dans son pays mais aussi sur la scène internationale. Le colonel Kadhafi a rempli le rôle de figure tutélaire pendant quarante-deux ans. La brutalité de sa chute le 20 octobre 2011 à Syrte, lynché par son propre peuple, démontre en partie le rejet de cet autoritarisme dont les Libyens ne veulent plus. Le spectre de Kadhafi hante toujours la vie politique libyenne et les liens qui ont un temps existés entre lui-même et Haftar entretiennent ce souvenir. En effet, leur destin a été intimement lié au début de la Jamahiriya arabe libyenne. Fidèle soutien du colonel, haftar servira successivement en Egypte pendant la guerre du Kippour puis au Tchad. C'est là, sévèrement défait et fait prisonnier, qu'il entrera en disgrâce et rejoindra l'opposition libyenne clandestine.

3.2.2. Un rejet fédérateur

Il y a aujourd'hui un véritable rejet de la société libyenne quand il s'agit d'envisager l'opportunité de confier son destin à un homme fort. Ce rejet est d'autant plus franc et massif lorsqu'il s'agit de la personne du maréchal Haftar, sorti de l'ombre en 2011. Si la raison principale tient à sa relation passée avec l'ancien dirigeant libyen, il faut aussi prendre en compte son exil aux Etats-Unis ou encore ses relations étroites avec ses alliés russes et

¹³ La France teste la guerre psychologique en Libye, *le Marin*, Edition du 12/09/2016.

égyptiens. Aux accusations de fomenter des coups d'Etat dont il a souvent été accusé, est venue s'ajouter la charge de la preuve constituée par la deuxième guerre civile libyenne au cours de laquelle l'attaque du gouvernement de Tripoli par ses alliés, les milices de Zintan, a laissé des traces. C'est une personnalité controversée et ambiguë tiraillée entre la figure du héros de la lutte anti-terroriste et celle du putschiste. Toujours pleinement soutenu par un axe Moscou-Le Caire-Ryad, il bénéficie d'un moindre crédit auprès de la communauté internationale qui semble désormais prendre ses distances. Son attitude à l'issue des accords de Skhirat et en particulier la politique de la chaise vide au conseil présidentiel en sont en partie responsables.

3.3. Vers un accompagnement dans la durée

3.3.1. L'omniprésence des Nations-Unies

Dans le cas de la Libye, l'ONU ne peut pas être accusée d'inaction. Dès le début de la crise, en février 2011, la mobilisation du CSNU est entière. En à peine un mois, les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) sont votées et permettent d'accompagner le printemps arabe tout en protégeant la population face aux menaces du dictateur libyen. Ce soutien ne peut être compris en dehors du cadre de la souveraineté libyenne, toujours privilégiée par la communauté internationale. La gestion post-conflit peut être critiquée tant les faits, sécuritaires notamment, plaident pour son manque d'efficacité. En revanche, le dialogue entre les différentes parties a toujours prévalu. Martin Kobler, émissaire onusien, a réussi l'exploit de mettre toutes les parties libyennes autour de la table et de les faire converger vers un projet de gouvernance sous la forme d'un gouvernement d'union. Cela a abouti fin 2015 à l'accord de Skhirat au Maroc puis par sa validation à l'unanimité de la résolution 2259 (2015).

3.3.2. Une amorce de réponse de l'Union européenne (UE)

La crise en Libye s'est avérée être un nouveau défi d'ampleur pour l'UE et pour sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en particulier. Confrontée à des vagues de départs massifs en provenance des ports libyens et à destination des côtes grecques et italiennes, l'UE n'a pas eu d'autre choix que de se saisir du problème. C'est tout d'abord à travers une agence déjà existante, FRONTEX, qu'un début de réponse a été apporté sans toutefois être réellement à la hauteur des enjeux méditerranéens. Le naufrage d'un chalutier le 19 avril 2015 et son cortège de presque 800 disparus selon le Haut-commissariat des nations-unies aux réfugiés

(HCR) sont à l'origine de la montée en puissance de la réponse européenne qui a, par la suite, pris la forme de l'opération SOPHIA.

Parallèlement, l'EU avait créé le 22 mai 2013, une mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye). Elle avait pour objectif d'« aider les autorités libyennes à se doter des capacités nécessaires pour améliorer la sécurité aux frontières libyennes terrestres, maritimes et aériennes ».

Ces deux missions montrent les limites de la PESC qui, dans chacun des cas, illustrent les difficultés à obtenir des autorités libyennes le niveau de coopération nécessaire. L'absence d'autorisation donnée par les autorités libyennes d'intervenir dans les eaux territoriales ne permet pas de déclencher la phase 3 de SOPHIA qui permettrait de rendre plus efficace la lutte contre les passeurs de migrants. Au-delà de ces limites, l'intervention européenne échoue par son impuissance à contraindre le gouvernement de Tripoli à coopérer.

3.3.3. Accompagner vers quel objectif ?

Le fait sécuritaire, que ce soit le combat contre l'EI ou bien les violences liées aux luttes entre factions rivales (nationalistes, islamistes, tribales), cristallise les énergies de la communauté internationale et représente le centre d'intérêt commun entre les parties prenantes. Prôner le retour à la paix n'est cependant pas suffisant et ne sera pas garanti tant que la Libye ne fera pas l'objet d'une opération coordonnée de démantèlement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et d'une opération de contrôle efficace aux frontières. Il s'agit là du véritable objectif de la communauté internationale auquel devrait être donnée tous les moyens. Les opérations de DDR sont en effet unanimement reconnues comme un volet capital aussi bien pour la stabilisation immédiate d'un pays que pour son développement à plus long terme. Ce processus, long et semé d'embûches, a fait ses preuves en Côte d'Ivoire en 2015 où, au terme des opérations de DDR, 64000 ex-combattants sur les 78000 recensés avaient été réinsérés dans la vie active.

3.3.4. Au-delà de la souveraineté libyenne

Le respect de la souveraineté libyenne est une intention louable mais elle handicape l'action de la communauté internationale car elle la prive de la mise en œuvre des moyens nécessaires pour endiguer les flux migratoires et éradiquer les flux terroristes dans la BSS. Les

spécialistes confirment qu'il serait plus facile de prévenir la mort de centaines de migrants par noyade en agissant sur les passeurs au plus proche des points de départ des embarcations. Or les autorités locales ne le permettent pas sans pour autant diligenter les moyens nécessaires. Le contrôle des flux terroristes quant à lui peut être assuré soit par un Etat limitrophe fort, comme l'Egypte, soit par une force de soutien comme ceci peut être le cas d'une force régionale sous mandat. Là encore les réticences des autorités libyennes pérennisent un statu quo qui ne permet en rien une amélioration de la situation sécuritaire.

3.4. L'endiguement

Plus connue pendant la guerre froide sous le terme de « *containement* », cette option est rarement évoquée. Elle reviendrait en partie à entraver la souveraineté libyenne et à se substituer à ses forces de sécurité pour a minima contenir les métastases djihadistes d'une part et prévenir tout départ de migrants d'autre part. Cette option apparait aujourd'hui comme une nécessité qui doit venir compléter le soutien affiché aux autorités libyennes reconnues par la communauté internationale.

Conclusion

La transition brutale entre la fin du régime du colonel Kadhafi et la démocratie représentative, sans qu'aucun projet fédérateur ne soit partagé par la société libyenne, a eu pour conséquence directe de révéler au grand jour la fragmentation consubstantielle de ce pays. Cette dernière est agitée comme le mal absolu à l'origine de la crise actuelle alors qu'il s'agit d'une des données intangibles du problème. Il ressort de cette recherche que la célérité avec laquelle la guerre en Libye a été lancée au printemps 2011 n'a pas permis d'appréhender cette spécificité majeure dont le Colonel Kadhafi avait fait le pilier de son régime. Bien qu'HARMATTAN ait été, en dépit des lancinants procès en illégitimité, un véritable succès militaire, la méconnaissance de la société libyenne mêlée au « soft power » angélique de la communauté internationale on fait de la période post-conflit un échec. Il explique, en partie, la difficile et chaotique reconstruction de ce pays où le respect de la souveraineté, prôné par les parties libyennes et respectée par la communauté internationale, a été une entrave à toute action corrective.

L'action de la communauté internationale s'inscrit donc dans un contexte éminemment complexe. Coupable parmi d'autres dans la gestion de l'« après », force est de constater qu'elle a su mobiliser ses forces pour aboutir à l'accord inter-libyen de Skhirat fin 2015, lui-même validé à l'unanimité du CSNU par le vote de la résolution 2259 (2015). Les enseignements des quatre années perdues entre la chute de Kadhafi et cet accord doivent maintenant inciter l'ONU à faire preuve de plus de fermeté. Cette fermeté est d'autant plus nécessaire que l'opposition entre Cyrénaïque et Tripolitaine est une épée de Damoclès qui peut du jour au lendemain mettre en péril le lent processus de normalisation. Cette fermeté existe déjà et a conduit à ne pas reconnaître les structures doublons créées par le maréchal Haftar (ONC et banque centrale). Elle doit désormais être accentuée et prendre la forme d'une opération de contrôle des approches maritimes et des frontières terrestres pour endiguer les trafics de migrants et d'armes qui déstabilisent la région et menacent la rive sud de l'Europe. Le risque d'interférer sur une partie des approches maritimes et terrestres doit être assumé partout où les autorités libyennes reconnues n'arrivent pas encore à faire respecter leur souveraineté. L'opération SOPHIA peut être une solution à une partie du problème par le déclenchement de son ultime et dernière phase à laquelle les autorités libyennes sont toujours opposées.

Les défis actuels desquels émergent terrorisme et flux incontrôlés de migrants confortent l'ONU dans son rôle d'accompagnement et de résolution de crise. Son « soft power » a toutefois montré ses limites et doit s'accompagner d'un volet coercitif le temps que les autorités libyennes reconnues soient en mesure d'exercer leur souveraineté. Là semble se dégager une voie qui doit permettre à une Libye, fragmentée par nature, de progresser vers une reconstruction solide et pérenne.

Annexe 1

Bibliographie

Ouvrages

PLIEZ Olivier, « La Libye des Ottomans à Daech, 1835-2016 », L'Harmattan, 2016, 308 p.

OUANNES Moncef, « Révolte et reconstruction en Libye », L'Harmattan, 2014, 202 p.

KADHAFI Mouammar, « Le Livre Vert », Hadès Editions, 2013, 180 p.

BISSON Danielle, BISSON Jean, FONTAINE Jacques, La Libye. « A la découverte d'un pays » TomeI. Identité libyenne », L'Harmattan, 1999

BURGAT François et LARONDE André, « La Libye », que sais-je ?, PUF, Paris, 2003, 130 p.

Publications

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « Dix idées reçues sur l'intervention en Libye », Politique internationale, volume n° 150, hiver 2016, p.331-346

HAIMZADEH Patrick, « Au cœur de la Libye de Kadhafi », Jean-Claude Lattès, Paris, 2011

HAIMZADEH Patrick, « La seconde guerre civile libyenne : origines et lignes de fracture », Afrique du Nord Moyen-Orient 2015-2016, LA documentation française /IRSEM/CERI, 164 p.

DAGUZAN Jean François et MOISSERON Jean-Yves, « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen », Hérodote N°142, 2011.

Rapports

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, 60e session, 2005, New-York
Rapport de la 8e séance plénière, 42 p.

HOUSE OF COMMONS, Foreign Affairs Committee, « Libya : examination of intervention and collapse and the UK's future policy options», 3rd report of session 2016-17, 49 p.

ASSEMBLEE NATIONALE, Commission des Affaires Etrangères, Rapport d'information n°3259 sur la Libye, 25 novembre 2015, 150 p.

THE FUND FOR PEACE, « Fragile states index», Annual report 2015, 39 p.

Annexe 2
Liste des acronymes

BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
BSS	: Bande sahélo-saharienne
CGN	: Congrès général national libyen
CNT	: Conseil national de transition
CSNU	: Conseil de sécurité des Nations-Unies
DDR	: Démobilisation, démantèlement et réintégration
DGSE	: Direction générale de la sécurité extérieure
EI	: Etat islamique
HCR	: Haut-commissariat des Nations-Unies aux réfugiés
IRSEM	: Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire
MNLA	: Mouvement national de libération de l'Azawad
NOC	: National Oil Company
OTAN	: Organisation du Traité de l'Atlantique nord
ONU	: Organisation des Nations-Unies
PESC	: Politique étrangère et de sécurité commune
PIB	: Produit intérieur brut
PSYOPS	: Psychological operations (opérations d'influence)
UE	: Union européenne
USD	: United states dollar

Annexe 3 Chronologie

- 16 février 2011 : premières manifestations contre le régime libyen
- 26 février 2011 : vote de la résolution 1970 (2011) du CSNU
- 27 février 2011 : formation du CNT
- 10 mars 2011 : reconnaissance du CNT par la France
- 17 mars 2011 : vote de la résolution 1973 (2011) du CSNU
- 19 mars 2011 : début de l'opération HARMATTAN
- 20 octobre 2011 : mort du colonel Kadhafi
- 7 juillet 2012 : premières élections législatives
- 11 septembre 2012 : attaque du consulat américain à Benghazi.
- 23 avril 2013 : attentat contre l'ambassade de France
- 16 mai 2014 : lancement de l'opération « Dignité ». Début de la deuxième guerre civile
- 25 juin 2014 : deuxièmes élections législatives
- 30 juillet 2014 : évacuation des diplomates français de Tripoli
- 14 août 2014 : Bernardino León est nommé représentant spécial de l'ONU pour la Libye
- 4 octobre 2014 : EI prend le contrôle de Derna
- 4 novembre 2015 : Martin Kobler est nommé représentant spécial de l'ONU pour la Libye
- 17 décembre 2015 : accord inter-libyens de Skhirat
- 30 mars 2016 : installation du Premier ministre Sarra à Tripoli

Annexe 4 Carte générale

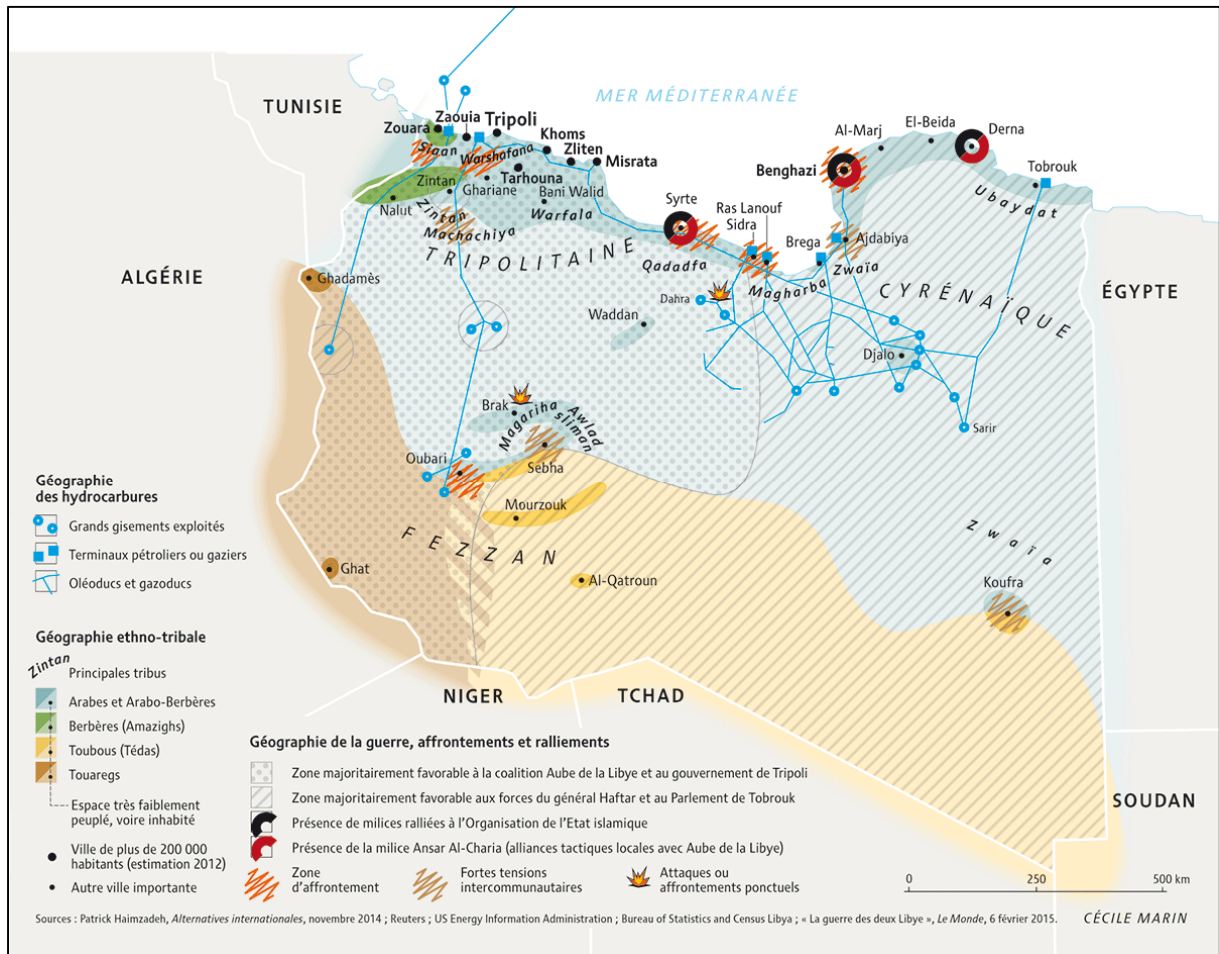


Figure 7: Une Libye aux fragmentations multiples

Annexe 5

Cadre légal de l'intervention en Libye

Résolution	Objet	Votée le	Répartition des votes
1970	Embargo sur les armes	26 février 2011	Pour (15) : Liban, Royaume-Uni, Etats-Unis, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Nigéria, Afrique du Sud, France, Gabon, Portugal, Allemagne, Inde, Brésil, Fédération de Russie, Chine
1973	Zone d'exclusion aérienne	17 mars 2011	Pour (10) : Liban, Royaume-Uni, Etats-Unis, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Nigéria, Afrique du Sud, France, Gabon, Portugal Abstention (5) : Allemagne, Inde, Brésil, Fédération de Russie, Chine
2259	Approbation de l'accord inter-libyen	23 décembre 2015	Pour (15) : Liban, Royaume-Uni, Etats-Unis, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Nigéria, Afrique du Sud, France, Gabon, Portugal, Allemagne, Inde, Brésil, Fédération de Russie, Chine

Figure 8 : Résolutions relatives à la Libye et répartition des votes

Annexe 6
Liste des figures

Figure 1: Image de propagande anti-occidentale	8
Figure 2: Gouvernance lors de la deuxième guerre civile libyenne	11
Figure 3: Libye et flux migratoires vers l'Europe	13
Figure 4: Zone d'influence de l'EI en Libye (Eté 2016)	13
Figure 5 : Evolution du PIB libyen par habitant entre 2009 et 2015 (USD).....	14
Figure 6: Nicolas Sarkozy et David Cameron à Benghazi le 15 septembre 2011	21
Figure 7: Une Libye aux fragmentations multiples.....	37
Figure 8 : Résolutions relatives à la Libye et répartition des votes.....	38